

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 13 décembre 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques  
M. Paul Audet  
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières  
Mme Samantha Talbot

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2021-12-362 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 18 h 45, laquelle fut dûment convoquée dans les délais légaux.

Adoptée.

### **2021-12-363 Adoption de l'ordre du jour du 13 décembre 2021**

Il est proposé par Mme Véronique Jacques  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Ouverture de la séance extraordinaire  
Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Avis de motion : Règlement numéro 250-2021  
Adoption du projet de règlement numéro 250-2021 décrétant le taux de taxation 2022  
Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance extraordinaire

Adoptée.

### **2021-12-364 Avis de motion : Règlement numéro 250-2021**

Le conseiller, M. Martin Bussières, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 250-2021 décrétant les taux de taxation pour l'année 2022 sera adopté.

Adoptée.

### **2021-12-365 Adoption du projet de règlement numéro 250-2021 (taxation 2022)**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par Mme Véronique Jacques  
Et résolu que le projet de règlement numéro 250-2021 portant sur la taxation pour l'année 2022 soit adopté.

Tous les élus déclarent avoir reçu une copie du projet du règlement 250-2021. L'adoption dudit règlement est prévue pour le 10 janvier 2022.

Adoptée.

**Questions des personnes présentes**

**2021-12-366 Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par Mme Véronique Jacques  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 18 h 50.

Adoptée.

Jean-François Roy  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*